



De grands défis à l'horizon

« Avec Paul Martin et Jean Charest aux commandes à Ottawa et à Québec, le syndicalisme se retrouve en pleine tourmente néo-libérale ! Le voyage que nous entreprenons maintenant sera long et exigeant. Il nécessitera de travailler collectivement, de travailler en équipe et de faire les liens politiques et syndicaux qui s'imposent. »

C'est en ces termes que la présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, a lancé un appel à la mobilisation.

La présidente de la CSN s'est dite inquiète de l'arrivée de Paul Martin à la tête du Parti libéral du Canada. « Sa campagne a marqué le triomphe des idées conservatrices et rétrogrades. Porté aux nues par la puissance de sa machine électorale, Paul Martin a réussi à « surfer » sur toutes les questions politiques importantes. Mais la période des esquives est terminée. Le « futur nouveau premier ministre du Canada » annonce de plus en plus ses couleurs. Ainsi, lorsqu'il compte mettre l'accent sur le remboursement de la dette fédérale au cours d'un prochain mandat, il annonce que les marges de manœuvre budgétaires et fiscales du gouvernement fédéral serviront en priorité à atteindre des cibles financières et comptables plutôt que sociales ou de l'ordre d'une plus grande universalité et accessibilité en matière de services publics ».

Nous devons être très préoccupés par les changements proposés par le nouveau gouvernement libéral québécois,

particulièrement en ce qui a trait à l'affaiblissement de l'article 45 (la sous-traitance), les services publics, les services de garde et le rôle de l'État. Les raisons de bondir ne manquent pas. L'équité salariale et le renouvellement des conventions collectives ne doivent pas prendre la voie d'évitement.

Selon la CSN, le nouveau dogme du gouvernement Charest est clair : sous-traitance tout azimuth, déréglementation, partenariat avec le privé, le moins cher, le chacun pour soi, la liberté d'entreprise. Tout ce qui ne s'accorde pas avec le programme libéral devra subir une chirurgie d'urgence, les employés de l'état aussi.

« Les Québécoises et les Québécois risquent de payer bien cher les baisses d'impôts annoncées. Le gouvernement Charest doit d'ores et déjà comprendre qu'il devra composer avec la CSN et ses 275 000 membres. Il doit savoir que nous ne le laisserons pas troquer les droits syndicaux et sociaux de nos membres et ceux de la population. Il doit tenir pour acquis que nous serons unis, mobilisés et à la hauteur des défis qui nous attendent. Déjà, j'entends le maître-mot de notre réplique : Nous aussi, nous sommes prêts ! », a lancé la présidente de la CSN avant de conclure sur les défis qui attendent la centrale syndicale sur le plan de la négociation.

Plus de la moitié des travailleuses et des travailleurs syndiqués du Québec entameront des négociations cette année. Bien sûr le secteur public est du nombre.

DANS CE NUMÉRO :

Procédure à retenir en cas d'accident du travail	2
Dossier de l'équité salariale	2
Assemblée générale—Prise 2	3
Nominations et élections	3
Formation des comités syndicaux	4
Qualité de l'air	4

SOMMAIRE :

Vous avez eu un accident du travail et ne savez pas quoi faire!

Madame la ministre ne retourne même plus ses appels

Le message n'est visiblement pas passé

L'APPA de plus en plus présente

Nous vous invitons à mettre l'épaule à la roue

Un plan d'action à mettre sur pied

Procédure à retenir en cas d'accident du travail

**Vous avez eu un accident
du travail!
Vous ne savez pas quoi faire!**

Premier geste à faire: compléter le registre des accidents du travail pour rapporter l'incident même si vous n'avez pas été blessé et faire signer le formulaire par votre supérieur immédiat. Votre lieu de travail fera parvenir le formulaire au Bureau de santé et sécurité, mais il est important que vous conserviez une copie. Si vous avez été blessé ou que des douleurs surgissent le lendemain matin ou dans les jours suivants, le registre prouvera qu'il y a eu un accident.

Deuxièmement, si vous avez des douleurs ou blessures, vous consultez votre médecin (s'il est disponible) ou vous vous présentez dans une clinique sans rendez-vous le plus tôt possible afin de déclarer votre blessure en mentionnant que vous vous êtes blessé lors d'un accident du travail.

Si votre médecin vous arrête de travailler, avisez votre lieu de travail de votre absence et faites parvenir au Bureau de santé et sécurité votre papier du médecin. Le Bureau de santé et sécurité complètera le formulaire de réclamation du travailleur qu'il vous fera parvenir pour signature que vous signez si vous êtes d'accord. Vous le

retournez au Bureau de santé et sécurité qui le fera parvenir à la CSST.

Lorsque la CSST vous fera parvenir sa décision concernant votre accident et que vous n'êtes pas d'accord avec cette décision, communiquez immédiatement avec la personne responsable en santé et sécurité de votre syndicat, car vous n'avez que 30 jours pour contester.

Dossier de l'équité salariale

Au mois de juin, la Présidente du Conseil du Trésor et Ministre responsable de l'administration gouvernementale, Madame Monique Jérôme-Forget, reportait la poursuite des négociations sur l'équité salariale au début du mois d'août. Au cours de l'été, nous avons appris que le porte-parole patronal qui avait mené les négociations depuis le début avait été limogé sans être remplacé.

Depuis, c'est le néant. Madame la ministre ne retourne même plus ses appels. Tous les travaux techniques préalables à la négociation sont terminés et les militants qui avaient été libérés pour faire les enquêtes, pour colliger et valider les résultats sont revenus à leur poste de travail dans les écoles, les Cégeps, les hôpitaux, etc.

Lorsque les représentants syndicaux ont demandé à rencontrer la ministre, un attaché politique leur a répondu de ne pas gaspiller leur précieux temps à attendre une rencontre et que la ministre était occupée à plein temps dans le dossier de la réingénierie de l'État. Autrement dit : «Don't call us. We'll call you».

Lors d'un point de presse, à une question d'un journaliste au sujet de l'équité salariale, Madame Jérôme-Forget a répliqué sur un ton exaspéré qu'elle répondrait «en temps et lieux».

Depuis ce temps, sa collègue, Carole Théberge, Ministre déléguée à la famille, déclarait ne pas comprendre la grève des travailleuses des CPE qui réclament des réponses dans le dossier de l'équité salariale. Selon cette autre ministre du Gouvernement Charest,

l'action posée par les travailleuses des CPE est «prématurée». Après quinze ans de grossesse, l'accouchement serait «prématuré»!

Gageons qu'à la prochaine demande de rendez-vous avec la Présidente du Conseil du Trésor un message enregistré répondra : «Il n'y a plus de service au numéro que vous avez composé. There is no service at the number you have dialled.».

Il va sans doute falloir que les femmes de la fonction publique et parapublique fassent clairement savoir à Madame la Ministre que le vrai monde existe en dehors de son bunker chromé et qu'elles ne se contentent pas des «peanuts» lancées le 30 juin.

Assemblée générale—Prise 2

Ça arrive dans les meilleures familles! Un malentendu, une invitation ambiguë, une confusion entre les échéanciers, les priorités et les horaires de chacun et chacune.

Le 7 octobre, les membres de l'APPA étaient conviés à une Assemblée générale. Une centaine de personnes se sont présentées. Pourtant, l'APPA compte plus de 5 000 membres cotisants qui ont tous le droit de parole, de vote et de présentation de proposition à nos réunions.

L'équipe dirigeante du syndicat voulait vous entendre sur vos priorités et vos besoins pour la prochaine convention collective. Pas ceux de la CSN, pas ceux du Comité exécutif ou du Bureau, pas eux du Comité national de négociation. Les vôtres. Il doit y avoir un malentendu quelque part, le message n'est visiblement pas passé.

À l'heure où le gouvernement Charest déclare très ouvertement qu'il donnera nos jobs en sous-traitance au secteur privé et que TOUTES les activités du réseau de l'Éducation seront offertes à l'enchère, il nous semble assez

incroyable que les membres de l'APPA ne s'intéressent pas de près à défendre leur gagne-pain. À moins, bien sûr, que nous soyons toutes et tous à l'âge d'une retraite imminente ou financièrement assez à l'aise pour envisager le chômage avec sérénité.

OK! On rembobine et on recommence, enfin presque....

Le projet syndical de convention collective suit son cours. Ce qui a été omis par l'Assemblée générale a été décidé par le Bureau de coordination du syndicat, comme le veulent nos statuts et règlements. Il est désormais trop tard pour apporter des modifications sur les propositions syndicales, sur les aspects non monétaires de la convention collective. Votre délégation a défendu les positions apportées par des membres lors de rencontres de structures ainsi que du Bureau de coordination au Conseil du secteur soutien scolaire CSN. Ces orientations fondamentales sont désormais déposées à la partie patronale nationale.

Il y aura d'autres assemblées générales bientôt. La prochaine portera sur les aspects monétaires du projet syndical,

notamment sur les augmentations de salaire, sur le régime de retraite et sur les droits parentaux.

Accepterons-nous de réduire nos salaires, de diminuer notre régime de retraite et de sabrer dans les acquis des droits parentaux pour aider le gouvernement à diminuer les impôts des plus riches? C'est à vous de décider.

Nous refusons de céder à la démagogie et d'indiquer « vote de grève » sur l'avis de convocation de la prochaine assemblée générale pour attirer les membres. Nous croyons que nos membres sont suffisamment conscients de la situation critique où nous nous trouvons collectivement pour éviter ce genre de subterfuge.

Il est plus que temps que le personnel administratif, technique, de secrétariat et des services de garde des deux plus importantes commissions scolaires du Québec sorte de sa léthargie et prenne la parole pour affirmer sa place prépondérante dans le milieu de l'Éducation.

Nominations et élections

L'APPA s'implique de plus en plus dans les organismes de la CSN.

Monsieur Jean-Pierre Bourgault a été élu trésorier de la Fédération des employées et employés des services publics (FEESP) et madame Louise McCabe a été élue au Comité de la

condition féminine lors du congrès de notre fédération tenu au mois de juin dernier. La FEESP est la deuxième plus importante fédération de la CSN.

Monsieur Charles Allen a été élu vice-président du Secteur soutien scolaire ainsi que membre au secteur

francophone du comité national de négociation et madame Jacqui Nugent a été élue au secteur anglophone du comité national de négociation.

**Association professionnelle du
personnel administratif (CSN)**

6910, rue Pierre-de-Coubertin
Montréal (Québec) H1N 1T6

Téléphone : (514) 254-3503
Télécopieur : (514) 254-7872

Courriel : secretariat@appa.qc.ca

Retrouvez-nous sur le Web
www.appa.qc.ca



Qualité de l'air

Des nouvelles sur la qualité de l'air.

L'an dernier, suite à plusieurs plaintes de nos membres, un comité sur la qualité de l'air a été formé à l'APPA en intersyndicale avec le SNEE et l'ACEDM, et en collaboration avec la CSN, afin de vérifier si la qualité de l'air est devenue un problème généralisé dans les lieux de travail (vieillessement du parc immobilier, verglas, ventilation, etc.).

Nous vous avons fait parvenir l'an dernier un sondage sur la qualité de l'air. Nous avons terminé la compilation, un rapport s'en est suivi et un plan d'action a été mis sur pied afin de donner suite à ce dossier.

Une décision face à ce plan sera discutée à la prochaine assemblée générale. Venez nombreux, nous avons besoin de votre support afin de mener à terme ce dossier.



Conseil central
DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN **CSN**



Formation des comités syndicaux

Vous voulez vous impliquer dans la vie de votre syndicat ? Vous avez de bonnes idées pour améliorer certains aspects de notre vie syndicale ?

L'APPA forme actuellement ses comités et ouvre les candidatures pour tous les membres qui désirent mettre leurs talents et leurs idées au service de la collectivité.

Comités en formation :

- ❖ Santé et sécurité au travail
- ❖ Griefs
- ❖ Classification
- ❖ Mobilisation et information
- ❖ Perfectionnement et formation
- ❖ Journal et site internet

Conditions pour poser sa candidature :

- Être membre en règle de l'APPA
- Pouvoir participer à des réunions en soirée.

Une formation technique est offerte par la CSN et se tient pendant les heures de travail sous le régime des libérations syndicales.

Les dépenses (repas, transport, garderie) sont remboursés selon les barèmes et les règlements adoptés par l'Assemblée générale annuelle de l'APPA.

La plupart des réunions se tiennent en soirée selon l'agenda décidé par chaque comité. Certaines réunions peuvent se tenir pendant la journée sous le régime des libérations syndicales.

Votre syndicat, c'est votre outil collectif pour améliorer vos conditions de travail. Nous vous invitons à mettre l'épaule à la roue.

Vous verrez, nous sommes bien recevants et bien d'adon.

**Bienvenue chez nous,
pardon, chez vous.**



Lorsque vous déménagez, vous devez aussi informer l'APPA de votre changement d'adresse et de numéro de téléphone soit par télécopieur, par courriel ou par téléphone.

Le comité du journal:

*Ginette Allie
Érick Forget
François Martel
Jacqui Nugent*

*Collaborateur: Pierre Tremblay
Mise en page: Claire Cusson
Impression: Imprimerie de la CSDM*